



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services à la personne

Question écrite n° 100321

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile interroge Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur les services à la personne. Le nombre des personnes âgées résidant à domicile étant appelé à augmenter fortement, la demande de services à la personne pour pallier la situation de dépendance suivra une courbe ascendante similaire. L'anticipation d'une demande forte est de nature à encourager une multiplication des offres, notamment de sociétés promptes à exploiter les effets d'aubaines fiscaux. Sans une organisation structurée du marché, ces offres commerciales risquent de fragiliser l'économie globale d'un secteur pourtant indispensable. Tant les entreprises et associations prestataires que les personnes clientes souhaitent pouvoir s'appuyer sur une certification des services à la personne pour éviter les dérives commerciales. Toutefois, la majorité des acteurs, entreprises et associations, étant de petites tailles, une réglementation trop lourde serait également de nature à les décourager. Un juste équilibre doit donc être trouvé. En conséquence il lui demande de préciser les mesures prises par le Gouvernement pour réguler le secteur des services à la personne.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100321

Rubrique : Services

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2011, page 1442

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)